

Novembre 2014

ORGANISATION DE L'ÉCOLE : DES DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES ET CONNUES

Les difficultés de fonctionnement de l'école ne sont pas nouvelles et sont identifiées depuis longtemps :

- les responsabilités qui pèsent sur l'école, en particulier sur les directeurs, se sont amplifiées, complexifiées et diversifiées ;
- les incapacités juridiques, financières et administratives des écoles les soumettent à des décisions prises hors les murs et souvent sans tenir compte, ni de l'avis des collègues, ni de la réalité de l'école concernée ;
- la charge de travail des directeurs n'est plus acceptable.

DES MESURES NÉCESSAIRES MAIS INSUFFISANTES

Le relevé de décisions du groupe de travail « métier » sur les directeurs d'école a permis d'avancer sur un certain nombre de chantiers :

- définition d'un véritable référentiel de compétences ;
- mise en place d'une véritable formation initiale et continue ;
- protocole de simplification des tâches administratives ;
- création d'un guide juridique ;
- création de postes de contrats aidés pour l'aide administrative et éducative ;
- augmentation des décharges pour certaines écoles ;
- augmentation des indemnités pour d'autres.

Ces mesures étaient attendues et sont nécessaires à court terme. Cependant, pour le Sgen-CFDT, **nous sommes au milieu du gué**. En effet, elles sont insuffisantes au regard des enjeux et des problèmes actuels du fonctionnement du 1^{er} degré.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT avait demandé un groupe de travail spécifique pour traiter la question de l'organisation de l'école.

DONNER AUTORITÉ ET LÉGITIMITÉ AUX ÉCOLES

Pour le Sgen-CFDT, il s'agit de traiter le problème de fond en donnant un statut juridique à l'école. Créer un établissement du 1^{er} degré, c'est redonner une légitimité pédagogique et éducative aux écoles. C'est améliorer les conditions de travail des directeurs. C'est aussi permettre de prendre en compte celles de tous les personnels dans le cadre d'une organisation collective et démocratique.

Aujourd'hui, le directeur d'école est tout à la fois un enseignant, un interlocuteur pour tous, un gestionnaire... sans en avoir les moyens, ni en temps ni en matière de légitimité juridique. Le Sgen-CFDT estime qu'on ne trouvera pas de solution à cette situation intenable en maintenant l'organisation actuelle.

Il ne s'agit pas de prétendre avoir une solution unique, clé en main, à tous les problèmes. Mais, pour le Sgen-CFDT, **la création d'un établissement du 1^{er} degré** est un atout pour répondre aux problèmes identifiés d'une part et aux inquiétudes des personnels d'autre part. C'est la chance de remettre le concret du projet pédagogique quotidien au centre du fonctionnement de l'école primaire.

Pour le Sgen-CFDT, cet établissement du 1^{er} degré devra :

- **être proche du territoire où il est implanté : l'enjeu essentiel est de préserver la relation de proximité qu'entretient l'école avec les familles, les partenaires et les élus locaux ;**
- **être démocratique, c'est-à-dire doté de deux instances démocratiques qui lui manquent actuellement : un conseil pédagogique et un conseil d'administration ;**
- **bénéficier de moyens humains : pour que le directeur assure ses missions administratives et éducatives, il faut doter l'établissement d'une équipe administrative pérenne avec des personnels formés ;**
- **jouir d'une réelle autonomie pour s'adapter au mieux, d'un point de vue éducatif et pédagogique, aux réalités de son territoire, et pour pouvoir dialoguer avec les partenaires, notamment dans le cadre de projets éducatifs territoriaux (PEDT).**

Cette évolution devra s'accompagner d'une reconnaissance financière de la fonction de direction notamment indiciaire par la mise en place d'un grade d'accès fonctionnel.

Liens CR Sgen-CFDT :

Première réunion : http://www.cfdt.fr/portail/sgen/metier/enseignants-du-premier-degre/negociation-metiers-ouvrons-le-debat-directeurs-d-ecole-prod_179292

Deuxième réunion : http://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2013-12/2013-12-04_gt1_-_directeurs_-_reunion_2.pdf

Lien ministère :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/11_Novembre/20/0/DP-Modernisation-des-metiers-de-l-education-nationale_366200.pdf



www.sgen.cfdt.fr



ADHÉRER EN LIGNE